

En effet, à moins qu'ils ne parviennent à convaincre la Colombie-Britannique d'assumer une plus forte proportion que le Québec du fardeau des mesures de remplacement, ils vont désavantager en permanence le secteur de l'est du Canada par rapport à celui de l'Ouest. La situation de l'Ontario se situe entre celle du Québec et celle de la Colombie-Britannique. Cependant, les deux principales provinces productrices sont le Québec et la Colombie-Britannique. La taxe est beaucoup plus élevée au Québec qu'en Colombie-Britannique.

[Français]

Je demande aux 56 députés qui restent du parti progressiste conservateur dans la province de Québec: Comment justifiez-vous le fait que la taxe est plus élevée sur la production de bois d'oeuvre au Québec qu'elle ne l'est en Colombie-Britannique? Combien d'entre vous vont être réélus sur une plate-forme qui indique que vous étiez prêts à accepter une taxe, des mesures de remplacement beaucoup plus dispendieuse pour les producteurs de bois d'oeuvre au Québec qu'en Colombie-Britannique?

[Traduction]

Je termine là-dessus. Contrairement à ce que la ministre a prétendu, les industriels en cause sont furieux de la façon dont on les a placés dans cette situation. Ils sont furieux également de la façon dont la ministre a usé et abusé de sa bonne réputation en prétendant qu'ils appuient ce marché pourri que le gouvernement du Canada a conclu.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, la question devant la Chambre concerne la question préalable, savoir si le débat se termine après quelques heures, et c'est le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) qui a proposé que le débat soit terminé de façon qu'on passe au vote sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-37. Madame la Présidente, cela démontre encore une fois jusqu'à quel point ce gouvernement peut être impatient et absolument incapable de lire l'opinion publique.

On a une situation de fait assez importante. Le député d'Ottawa—Centre (M. Cassidy) vient de faire un commentaire assez important. Il a invité les députés du Québec à nous dire ce qu'ils pensent de cette question de bois d'oeuvre et de cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui serait imposée et qui coûterait à l'industrie 600 millions de dollars au bas mot, et probablement 800 millions de dollars, si elle est appliquée à toute la tarification à la souche du bois d'oeuvre.

Madame la Présidente, cette question, je l'ai adressée à la Chambre le 22 janvier dernier. J'ai invité les députés du Québec à participer au débat, à nous dire ce qu'ils pensaient de cette question. On m'a répondu: On est d'accord. Et je pourrais nommer tous les députés qui criaient pendant que je parlais, surtout le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada (M. Gérin) qui nous racontait des histoires. Je lui disais fermement, et je l'assure encore que la province de l'Ontario n'est pas d'accord sur cette taxe à l'exportation du bois d'oeuvre. Et je voulais répéter encore une fois un autre point et je le ferai, maintenant que

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

J'en ai l'occasion, c'est que la souveraineté de ce pays, la souveraineté de notre pays, le Canada, en ce qui a trait aux ressources naturelles, est difficilement mise en cause et probablement préjugée par cette mesure.

[Traduction]

En examinant l'accord que le gouvernement a signé et dont nous avons enfin été saisis vendredi, nous constatons qu'il accorde au gouvernement des États-Unis et à son secteur du bois d'oeuvre un droit de regard sur la façon dont nous appliquons la taxe à l'importation de 15 p. 100. Ils pourront en effet examiner la façon dont nous déterminons et percevons le montant, ainsi que la façon dont nous dépensons l'argent ainsi obtenu. Cela constitue une atteinte à notre souveraineté. Il est regrettable que le gouvernement ait accepté de donner ainsi au gouvernement des États-Unis et à son secteur du bois d'oeuvre un droit de regard sur la façon dont nos provinces, parfaitement compétentes et autonomes en matière de ressources naturelles, vont fixer le montant de la taxe, et comment elles vont percevoir et dépenser l'argent.

L'aspect suivant que je désire aborder est peut-être l'un des plus importants. Dorénavant, le gouvernement des États-Unis pourra s'opposer à la façon dont nous gérons nos ressources naturelles. Il pourra contester les voies et moyens par lesquels nous établissons, percevons et dépensons le montant. Je le répète, cela va directement à l'encontre de la nécessité pour le Canada de maintenir sa souveraineté sur ses propres ressources naturelles. Cela affaiblit notre souveraineté et notre maîtrise de nos ressources naturelles.

• (1220)

Dans une intervention à la Chambre, la ministre a attiré notre attention sur l'article 5 du Mémoire d'entente qui pourrait bien être celui sur la souveraineté. On y dit:

Le Gouvernement du Canada peut réduire ou éliminer le droit à l'exportation au fur et à mesure que les provinces accroissent leurs droits de coupe ou imposent d'autres droits sur la production de bois d'oeuvre résineux.

On précise dans le paragraphe 2(3) du projet de loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre que le Mémoire d'entente déposé devant la Chambre des communes vendredi de la semaine dernière, peut servir à l'interprétation de la Loi sur le droit à l'exportation. Pour la ministre, ces dispositions constituent une protection suffisante de la souveraineté.

L'alinéa 5b) de l'entente canado-américaine renferme le passage suivant:

Le calcul de la valeur de toute mesure de remplacement en rapport avec le droit à l'exportation fera l'objet d'autres consultations et d'une nouvelle entente entre les deux gouvernements.

Selon ces dispositions, si les États-Unis désapprouvent toute mesure prise par le Canada pour remplacer le droit à l'exportation, ils peuvent s'y opposer et la faire modifier sous prétexte qu'elle n'a pas sur les exportations canadiennes totales de bois d'oeuvre un effet équivalant à la valeur de la taxe à l'exportation et nous parlons ici d'une somme énorme s'élevant à au moins 600 millions de dollars.